

**Silence bienveillant de Ségolène Royal pour la liste LRM**

Ségolène Royal a fait savoir, lundi 20 mai, qu'elle ne soumettrait finalement pas officiellement la liste de La République en Marche pour les élections européennes. L'ex-candidate socialiste à la présidence laisse cependant entendre qu'elle continue d'apprécier la politique européenne d'Emmanuel Macron, dont elle avait salué en mars l'appel à une « renaissance » de l'Europe publié dans la presse des 28 États membres.

**SANTÉ**

**Nouvelle grève à l'AP-HP à l'appel des syndicats**

Huit syndicats de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ont déposé un préavis de grève de jeudi 22 mai au soir à samedi matin, réclamant comme en avril « de véritables négociations » sur l'emploi, les salaires et les restructurations en cours. Les syndicats réclament une hausse des salaires « de 400 euros pour chacune et chacun » et « des moyens en personnel à hauteur de 10 000 embauches ». — (AFP)

**FAITS DIVERS**

**Un homme suspendu à la tour Eiffel pendant plusieurs heures**

Un homme vêtu de noir a escaladé la tour Eiffel pour une raison inconnue, lundi 20 mai, entraînant l'évacuation du monument. Il est resté suspendu au-dessus du vide pendant plus de six heures, avant d'être maîtrisé par les pompiers de Paris. — (AFP)

# La cour d'appel de Paris ordonne la reprise des traitements pour Vincent Lambert

## Les médecins vont devoir reprendre l'alimentation et l'hydratation de ce patient en état végétatif en attendant qu'un comité de l'ONU se prononce sur le fond

Nouveau coup de théâtre dans l'affaire Vincent Lambert. Quelques heures après l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation artificielles qui maintiennent en vie cet homme de 42 ans en état végétatif depuis 2008, la cour d'appel de Paris, saisie en dernier recours par ses parents, a ordonné à la surprise générale la reprise de ces traitements.

La cour « ordonne à l'Etat français (...) de prendre toutes mesures aux fins de faire respecter les mesures provisoires demandées par le Comité international des droits des personnes handicapées [organisme des Nations unies, lui aussi saisi par les parents] le 3 mai 2019 tendant au maintien de l'alimentation et l'hydratation », selon la décision rendue lundi 20 mai. « Nous ne sommes pas tenus par ce comité légal », avait pourtant assuré le ministre de la santé, Agnès Buzyn, le 5 mai.

C'est la deuxième fois que l'arrêt des traitements de ce patient est interrompu par la justice. La première fois, en mai 2013, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne avait ordonné une reprise de l'alimentation et de l'hydratation trente-et-un

jours après le début du procès. La décision était alors justifiée par le fait que les parents n'avaient pas été prévenus de sa mise en œuvre.

**« On a gagné »**

Le docteur Vincent Sanchez, chef de l'unité de patients cérébrés du centre hospitalier universitaire (CHU) de Reims, avait pris, le 9 avril 2018, une nouvelle décision d'arrêt des traitements en respectant le cadre défini par la loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie, comme l'ont récemment confirmé le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française, puis la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Pour cette raison, la décision de la cour d'appel lundi soir est donc totalement inattendue.

Entourés des partisans du maintien en vie de Vincent Lambert, réunis lundi soir sur les Champs-Élysées, à Paris, pour une marche blanche, les avocats des parents du patient, n'ont pas caché leur satisfaction au milieu des cris de joie. « On a gagné, ça veut dire que les mesures provisoires vont pouvoir s'appliquer. La cour de Paris a ordonné des mesures conservatoires, à savoir que l'alimentation et l'hydratation de Vincent doivent être reprises sans dé-

lai. C'est donc une extraordinaire victoire (...). Ce n'est que la première des victoires. C'est la remontrance », a commenté M<sup>e</sup> Jean Paillot, l'un des deux avocats des parents de Vincent Lambert. « Ce n'est qu'une décision provisoire » d'une « durée de six mois, permettant au comité de l'ONU d'étudier le dossier », a-t-il précisé.

François Lambert, le neveu de Vincent Lambert, a dénoncé une décision « très politique » de la cour d'appel et a regretté que « la loi privilégie le droit à la vie même en cas d'obstination déraisonnable ». « Cette fois, j'étais convaincu que ça allait se terminer », dit-il, en espérant que l'Etat ou l'hôpital se pourvoie en cassation. Une telle procédure prendrait plusieurs mois. Sollicité mardi matin, le CHU de Reims assurait ne faire aucun commentaire sur la décision de la cour d'appel.

**Conflit entre normes**

« Cette décision va créer un débat juridique incroyable, on a le sentiment d'une guerre des juges judiciaires et administratifs », réagit Nicolas Hervieu, spécialiste des juridictions internationales à l'université Paris-II. De fait, juges judiciaires et administratifs apportent dans cette affaire des conclusions opposées. Le 15 mai,

**« Cette décision va créer un débat juridique incroyable, on a le sentiment d'une guerre des juges judiciaires et administratifs »**

NICOLAS HERVIEU  
spécialiste des juridictions internationales à Paris-II

le juge des référés administratif s'en est tenu à la lettre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ratifiée par la France, selon laquelle les pays signataires de cette convention sont tenus d'examiner les recommandations du Comité (CIPDH) mais pas nécessairement de les mettre en œuvre. Cinq jours plus tard, la cour d'appel de Paris choisit de donner un caractère obligatoire aux mesures qu'elle dit elle-même être seulement « recommandées », par ce comité de l'ONU.

En l'occurrence de ne pas suspendre les traitements le temps

qu'il examine la recevabilité de la demande des parents de Vincent Lambert.

Pour s'estimer compétente, la cour d'appel a retenu la notion de « voie de fait », estimant que l'Etat a violé un droit fondamental, le droit à la vie. Ce qui lui permet d'entrer sur le terrain du juge administratif et de prononcer une injonction envers l'Etat. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui consacre le droit à la vie, en avait tiré une conclusion inverse.

Derrière cette divergence entre juges judiciaires et administratifs émerge un conflit entre normes supranationales, entre la Cour européenne et les Nations unies et leurs différents comités. Déjà, en août 2018, le comité des droits de l'homme des Nations unies avait pris le contre-pied des décisions de la CEDH et des juges français dans « l'affaire Baby-Loup », cette crèche associative dont la directrice adjointe avait été licenciée pour avoir refusé d'enlever le foulard islamique. Un élément de confusion alors que le CIPDH n'est pas une juridiction, à la différence de la CEDH dont les « arrêts » s'imposent à la France. ■

FRANÇOIS BÉGUIN  
ET JEAN-BAPTISTE JACQUIN

## L'affaire divise la classe politique

### Le cas délicat de Vincent Lambert s'est invité pour la fin de la campagne des européennes, réactivant le clivage droite-gauche

À quelques jours des élections européennes, un sujet inattendu s'est invité dans la dernière ligne droite de la campagne : l'affaire Vincent Lambert. Dans un post publié lundi sur Facebook, Emmanuel Macron a lui-même fait connaître sa position, quelques heures avant la décision de la cour d'appel de Paris ordonnant lundi soir la reprise des soins, dans l'attente que le Comité international des droits des personnes handicapées de l'ONU se prononce sur le fond. « Je n'ai pas à m'immiscer dans la décision de soin et de droit qui a été prise dans le cas de Vincent Lambert », a écrit le chef de l'Etat, ajoutant qu'il ne lui « appartient pas de suspendre » l'arrêt des traitements.

Face au retentissement provoqué par l'arrêt des traitements, dans la droite ligne de la décision du Conseil d'Etat, les personnalités politiques ont été invitées à prendre position sur l'affaire qui divise les proches de ce patient, plongé dans un état végétatif depuis un accident de la route il y a dix ans.

Une affaire complexe et délicate qui réactive le clivage droite-gauche. « Il n'y a pas de vie indigne d'être vécue. Même une vie qui peut sembler inutile est profondément humaine », a déclaré la tête de liste du parti Les Républicains (LR), François-Xavier Bellamy, lundi matin sur France Inter. Le philosophe chrétien s'est inquiété de voir certaines personnes « utiliser » l'affaire pour « faire la promotion de leurs revendications politiques en faveur de l'euthanasie ».

De leur côté, les responsables du Rassemblement national (RN) avaient eux aussi exprimé des réserves quant à l'arrêt des soins, enclenché lundi matin. « Dans quelle mesure est-ce qu'un tribunal, un juge ou une décision de jus-

te peut décider, sur la base d'un texte de loi, d'arrêter la vie de quelqu'un ? », s'est interrogé la tête de liste Jordan Bardella, au micro de RTL. « C'est une décision de justice qui condamne, en réalité, à la mort (...) alors même que nous ne sommes pas dans le cas d'un acharnement thérapeutique puisque [Vincent Lambert] ne survit pas grâce à des machines », a estimé quant à elle la présidente du RN, Marine Le Pen, sur le plateau de Franceinfo.

**« Ni juge ni médecin »**

En avril dernier, le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française, avait jugé légale la décision médicale en s'appuyant notamment sur la loi Claeys-Leonetti de 2016. Celle-ci permet la suspension des traitements en cas « d'obstination déraisonnable », c'est-à-dire « lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou lorsqu'ils n'ont d'autres effets que le seul maintien artificiel de la vie ». Le recours déposé par les parents de Vincent Lambert auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait ensuite été rejeté. Mais la cour d'appel de Paris a une nouvelle fois changé la donne, lundi soir.

Avant ce dernier rebondissement, les têtes de listes de gauche s'étaient rangées derrière les décisions du Conseil d'Etat et de la CEDH. « Si le corps médical est unanime, si la justice décide que le corps médical a raison, il faut suivre la justice », a ainsi affirmé lundi sur CNews Raphaël Glucksmann, tête de liste Parti socialiste-Place publique. De son côté, Benoît Hamon, du mouvement Génération.s, a considéré au micro de Sud Radio que la décision du Conseil d'Etat allait « dans le bon sens ». « Au-delà du cas de Vincent Lambert, il faudrait qu'on puisse se pencher sobrement et sé-

rieusement sur la fin de vie », a-t-il ajouté. La veille, la candidate de La France insoumise, Manon Aubry, avait indiqué – devant le Grand jury RTL-Le Figaro-LCI – que « les décisions juridiques [devaient] être la voie à suivre ».

Finalement, c'est du côté de La République en Marche (LRM) que la position semble être la moins tranchée. « Je ne suis ni juge ni médecin, donc je n'ai pas à dire ce que je pense de cette affaire », a érudé dimanche sur France 3 Nathalie Loiseau, qui conduit la liste Renaissance. En réponse à la demande des avocats des parents de Vincent Lambert, qui réclament une intervention d'Emmanuel Macron, elle a ajouté : « Le président de la République ne veut pas aller à l'encontre de décisions de justice ».

« Contrairement à François-Xavier Bellamy qui peut avoir un intérêt à radicaliser son positionnement pour toucher des électeurs sur les enjeux de la grande dépendance et du vieillissement de la population, LRM n'a pas intérêt à prendre position sur le sujet du maintien artificiel en vie, analyse Virginie Tournay, directrice de recherche au Cevipof sur les politiques du vivant. Un clivage LR-LRM aurait pour conséquence un élargissement des débats aux thématiques de l'accompagnement du handicap lourd, de la médicalisation de la dépendance et du financement du système de santé pour une population de plus en plus vieillissante. Pour LRM, cela reviendrait à prendre le risque de fragmenter son électorat ».

Reste à savoir si la question de la fin de vie trouvera sa place dans le débat politique une fois les élections européennes passées. A ce stade, le sujet ne devrait pas faire partie du projet de loi de bioéthique qui sera présenté à l'été. ■

JONATHAN GRELLIER

MUSIC • ART • FOOD • TALKS • NATURE

**1<sup>ER</sup> & 2 JUIL**

BOIS DE VINCENNES, PARIS

**WE LOVE GREEN FESTIVAL**

**THINK TANK**  
avec *Le Monde*

**CONFÉRENCES • DÉBATS • GRANDS ENTRETIENS**

THÉMATIQUE

**QU'EST-CE QUI DÉBLOQUE ?**

Pourquoi la transition écologique ne s'amorce-t-elle pas plus rapidement et plus largement ? Les penseurs et acteurs viendront témoigner des blocages et changements qui s'opèrent déjà malgré tout et partout !

**PREMIERS INTERVENANTS ANNONCÉS**

**DÉSŒBÉISSANCE CIVILE :**  
**POUR UNE JUSTICE CLIMATIQUE ET UNE PAIX DURABLE ?**  
**Kumi Naidoo**, secrétaire général d'*Amnesty International*, ex-directeur de *Greenpeace* et ex-militant anti-apartheid auprès de Nelson Mandela - **AFRIQUE DU SUD**

**HISTOIRE D'UN COMBAT :**  
**30 000 PAYSANS FACE À LA PUISSANCE PÉTROLIÈRE**  
**Pablo Fajardo**, avocat équatorien qui a intenté un recours collectif contre la compagnie pétrolière *Chevron Texaco* pour le désastre écologique en Amazonie - **EQUATEUR**

**« SI LE CLIMAT ÉTAIT UNE BANQUE, ON L'AURAIT DÉJÀ SAUVÉ »**  
**Pierre Larrourou**, un économiste et avocat à la Banque Européenne pour le Climat - **FRANCE**

**GÉNÉRATIONS CLIMAT**  
**Nakabuye Hilda Flavia**, militante écologique ougandaise de 20 ans, initiatrice de *Youth for Climate - Uganda* : **Martial Breton**, étudiant à *AgroParisTech* et coordinateur de *Youth for Climate France* : **Vincent Verzat**, YouTuber et militant - *Partager C'est Sympa* : **Clément Sénéchal**, porte-parole de *Greenpeace France*.

**ARCTIQUE : LE DROIT AU FROID !**  
**« LE COMBAT D'UNE FEMME POUR PROTÉGER SA CULTURE ET LA PLANÈTE. »**  
Le témoignage exceptionnel de **Sheila Watt-Cloutier**, écrivaine Inuit & militante environnementale - **CANADA**

**« QUI TIENT LA MER... TIENT LE MONDE ? »**  
**Claire Nouvian**, lauréate du Prix Goldman pour l'environnement et fondatrice de *Bloom* et avec **Jérôme Delafosse**, Chef d'expédition d'*Energy Observer*, créateur du 1<sup>er</sup> bateau à hydrogène, sans émission de gaz à effet de serre.

**CARTE BLANCHE à Columbia Earth Institute**, l'institut New Yorkais pionnier qui rassemble les plus grands chercheurs et scientifiques en physique, sciences sociales & solutions concrètes pour le Climat.

**CARTE BLANCHE à Cyril Dion**, réalisateur militant et co-fondateur du *Mouvement Colibris*

**ET BIEN PLUS ENCORE... !**

**Infos & Billets sur *WELOVEGREEN.FR***